



**RAPPORTEUR : Olivier MAJEWICZ, Président**

**TITRE : Schéma de Cohérence Territoriale – Modification n° 2 - Approbation**

Mesdames, Messieurs,

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Calaisis a été adopté par délibération du Comité Syndical du SyMPaC en date du 6 janvier 2014 et modifié par délibération du 27 novembre 2015.

Par courrier en date du 19 mai 2016, la Ville de Calais a sollicité une modification. Aussi, lors du Comité Syndical du 29 juin 2016, vous avez décidé d'engager la procédure.

A cet effet, par arrêté en date du 6 décembre 2016, Monsieur le Président du SyMPaC a mis à l'enquête publique, du 16 janvier au 16 février 2017 inclus, le dossier de modification n° 2 du Schéma de Cohérence Territoriale.

Au cours de l'enquête publique, certaines remarques formulées méritent notre attention.

Par courrier du 1<sup>er</sup> février 2017, la DDTM fait part de son opposition à la demande de modification qui concerne les cœurs de nature et demande par ailleurs des compléments méthodologiques sur la mise en cohérence du SCOT avec la nouvelle charte du Parc Naturel Régional. Il sollicite enfin l'actualisation des noms des EPCI dans les tableaux de répartition des comptes fonciers.

A l'issue de cette enquête, Monsieur le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable sur l'ensemble du dossier, assorti d'une réserve sur le déplaçonnement du seuil des surfaces de plancher de la ZACOM "Chemin Vert – Cailloux – Rivière Neuve" : au regard du déplaçonnement proposé pour les ZACOMs, mettre en œuvre des stratégies de redynamisation et d'accompagnement pour le commerce de centre-ville. La mise en œuvre de cette stratégie étant du ressort de la Ville de Calais, je vous propose de relayer cette préconisation à Madame le Maire.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'approuver les modifications apportées au SCOT telles que reprises dans le document ci-joint, afin de prendre en compte les observations émises, à savoir :

- approuver l'ensemble des observations soumises à l'enquête publique, à l'exception de la modification relative aux cœurs de nature ;
- ajouter un texte explicatif sur la mise en compatibilité avec la mesure 38 de la charte du PNR ;
- actualiser les noms des EPCI dans les tableaux de répartition des comptes fonciers après la réforme territoriale du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Grand Calais Terres & Mers et Communauté de Communes Pays d'Opale).

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Président,

Olivier MAJEWICZ

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- son envoi en Sous-Préfecture le 9 mai 2017
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPaC et ceux des EPCI le 9 mai 2017

Le Président du SyMPaC,

Olivier MAJEWICZ



## **COMITE SYNDICAL DU 28 AVRIL 2017**

Le vingt-huit avril de l'an deux mille dix-sept le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 11 avril 2017, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ.

### **Etaient présents :**

Mmes Véronique DUMONT-DESEIGNE, Michèle DUCLOY, MM. Guy ALLEMAND, Guy BEGUE, Gérard GREMAT, Michel HAMY, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Béatrice BOULANGER, Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE, Olivier MAJEWICZ, Daniel PIQUET, Julien RENAULT (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Antoine PERALDI, Pierre PREVOST, Bernard RIVENET, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

### **Etaient excusés :**

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr GREMAT), Malika BOUAZZI (pouvoir Mme DUCLOY), Jacqueline DEWET, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS (pouvoir Mr LELIEVRE), Gérard CLAIS (pouvoir Mr MIGNONET), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mme DUMONT DESEIGNE) (Grand Calais Terres & Mers) ;

M. Yves ENGRAND (pouvoir M. MAJEWICZ) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Jean-Luc MAROT (pouvoir Mr LE GALL), Marc MEDINE (pouvoir Mr LOQUET) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq).

### **Etaient absents :**

M. Thierry POUSSIERE (Communauté de Communes Pays d'Opale) ;  
Mme Clotilde BEAUFILS, M. Frédéric MELCHIOR (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq).